



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1925

Edition PDF du 19 septembre 2011
Les articles mis en ligne depuis DP 1924 du 5 septembre 2011

Dans ce numéro

BNS et taux de change: notes sur quelques implications politiques (André Gavillet)

Le contrôle du taux de change ne se limite pas à un problème technique

Cours du franc: la BNS condamnée à réussir (Jean-Pierre Ghelfi)

Ne pas intervenir serait risquer la déflation ainsi qu'une crise économique sérieuse

Cours du franc: La BNS fait son travail (Lucien Erard)

L'instauration d'un cours plancher de l'euro par rapport au franc sera tout bénéfice pour l'économie et la BNS

L'UDC n'a pas sa place au Conseil fédéral (Jean-Daniel Delley)

La participation de l'UDC au gouvernement ne doit pas dépendre du résultat des élections d'octobre, mais du respect des règles de la concordance

Ouest lausannois: une ville sur le chaos? (Albert Tille)

Malgré l'attribution du prix Wakker, le puzzle institutionnel de l'Ouest lausannois rend la coordination difficile

Recherche: quand Syngenta finance une chaire à l'EPFZ (Federico Franchini)

A quelles conditions un financement privé respecte-t-il encore la crédibilité scientifique?

BNS et taux de change: notes sur quelques implications politiques

André Gavillet • 13 septembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18496>

Le contrôle du taux de change ne se limite pas à un problème technique

La décision est technique sans être dépourvue d'ambition. L'euro aura un cours plancher: il vaudra désormais au minimum 1.20 franc suisse.

Cette position sera tenue par la Banque nationale suisse (BNS) avec des moyens illimités. Illimités? Cet adjectif n'évoque pas les réserves de la Banque nationale mais la détermination de sa direction.

Note 1

Techniquement, l'efficacité de la mesure est liée à l'absence actuelle de rendement des placements en francs suisses. A défaut de rendement, les spéculateurs pouvaient compter en revanche sur la plus-value du franc. Même phénomène que pour l'or. En bloquant le franc, la BNS stoppe la spéculation sur la monnaie. Mais l'investissement dans l'immobilier demeure attirant. On constatera à ce sujet que la Suisse ne dispose pas d'un impôt sur les plus-values mobilière et immobilière. S'il existait, efficace, il aurait en partie calmé le jeu spéculatif. Cette thématique doit être rappelée avec force. La Suisse se distingue en éludant cet impôt. Une singularité inégalitaire.

Note 2

La spéculation sur la monnaie est, entre toutes, parasitaire. Car elle est, sur le travail, un prélèvement qui ne s'affiche pas. Une surcharge de 20%, c'est ce que les salariés n'obtiendront jamais dans leurs revendications les plus audacieuses, les plus folles, les plus dures. Le manipulateur de trésorerie, lui, l'obtient en toute discrétion. Simple question de chiffres.

A ce détournement devrait être opposé un front uni des partenaires sociaux. Or la réaction patronale a été mitigée. Le report immédiat du surcoût du franc fort sur les ouvriers et le nombre d'heures travaillées par eux n'a pas été désavoué après le défi provocant de Lonza. Certains patrons ont facilement à la bouche le mot «*délocalisation*».

C'est une occasion rare de discuter l'intérêt commun des partenaires sociaux. L'enjeu se situe bien au-delà des points débattus lors du renouvellement des conventions collectives.

Note 3

La décision technique a été prise par la BNS. Mais on ne peut ignorer le rôle du Conseil fédéral et du Parlement. Il a été décidé l'octroi d'un soutien aux secteurs touchés

Cours plancher de 1.20 franc pour l'euro

Trois articles dans ce numéro pour éclairer la décision du 6 septembre de la Banque nationale de lutter contre la surévaluation du franc: ci-contre le commentaire d'André Gavillet, en page 3 l'analyse de Jean-Pierre Ghelfi, qui fut pendant 12 ans l'un des membres de la Commission fédérale des banques, et en page 5 l'explication de Lucien Erard.

Ainsi présenté, ce geste a les apparences d'un lot de consolation. Le Parlement choisira avec beaucoup d'éloquence le rouleau de papier-cadeau. Or, on attend des autorités politiques la condamnation ferme de la spéculation sur les monnaies. On attend aussi que soit mise au point une «*taxe Tobin*». Techniquement, elle ne pose aucun problème, pas plus que le prélèvement d'une commission destinée à rétribuer les banques pour avoir mené à bien telle ou telle opération.

Note générale

La mesure de précaution prise

par la BNS est un geste technique réussi. Lui manque son interprétation et son prolongement politiques, à savoir la condamnation de la spéculation, le renforcement du partenariat social, la

maîtrise de nos relations financières par des choix politiques. La Suisse, vu le contentieux important qui l'oppose à ses voisins, notamment la taxation des personnes morales, aurait un

intérêt prioritaire à régler ce différend avant qu'elle ne le fasse sous la menace. A régler avant de prétendre accrocher le franc à l'euro!

Cours du franc: la BNS condamnée à réussir

Jean-Pierre Ghelfi • 13 septembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18502>

Ne pas intervenir serait risquer la déflation ainsi qu'une crise économique sérieuse

Dans les années 70, la fin du système des parités fixes et le passage aux taux de change flottants fut à l'origine de désordres monétaires et économiques.

Depuis 2007-2008, la spéculation immobilière («*subprime*») et la démultiplication des «*produits dérivés*» ont failli mettre l'économie financière au tapis (alors que, selon certains, notamment Alan Greenspan, ancien président de la banque centrale des Etats-Unis, les produits dérivés contribuaient au contraire à en renforcer la stabilité...).

Comme hier, nous vivons aujourd'hui une période où l'incertain est plus certain que le certain. Il faut apprendre à naviguer à vue en essayant d'éviter les plus gros écueils jusqu'à ce que la tempête se calme.

Et ça va prendre du temps. Les causes de l'actuelle «*Grande*

Dépression» (selon la terminologie adoptée aux Etats-Unis) ont mis en lumière de profonds déséquilibres. Ceux-ci étaient initialement plutôt le fait du secteur privé (surendettement des ménages) dans des pays comme l'Angleterre, l'Irlande, les Etats-Unis ou l'Espagne. Mais ils se sont étendus au secteur public lorsque ce dernier est venu au secours de nombreuses institutions financières menacées de faillite, tout en lançant de vastes plans de relance pour éviter que la crise financière se transforme en crise généralisée. En Europe continentale, les déséquilibres étaient plutôt imputables aux finances publiques régulièrement déficitaires depuis des décennies et à l'endettement croissant qui en a résulté, également aggravé par les plans de relance adoptés en réponse à la crise financière.

Il est utile d'avoir en tête cet arrière-fond économique pour s'interroger sur le bien-fondé des interventions récentes de la Banque nationale suisse (BNS), en particulier de son communiqué du 6 septembre

annonçant l'instauration d'un cours plancher de 1,20 franc pour un euro.

La BNS est confrontée à trois risques potentiels différents : une crise économique sérieuse, une poussée inflationniste et, son inverse, la déflation.

Le danger de la déflation

Commençons par rappeler le précédent du 23 septembre 1978 (il y a donc 33 ans) lorsque la BNS avait annoncé qu'elle visait un cours «*nettement supérieur*» à 0,80 franc pour un mark allemand. L'opération avait réussi puisque le mark était remonté rapidement à plus de 80 centimes pour s'établir l'année suivante à plus de 90 centimes.

La situation actuelle présente des analogies avec celle de la fin des années septante. Le franc était alors et est maintenant l'objet de fortes spéculations à la hausse au point de mettre à mal une part substantielle de l'industrie suisse d'exportation – et par contagion des secteurs entiers de l'économie nationale. La situation actuelle est même

encore plus délétère, si faire se peut, qu'en 1978 : d'une part, l'économie financière a gagné en importance et, d'autre part, la Suisse est restée un îlot de stabilité dans un monde devenu à nouveau instable et imprévisible, comme il y a une trentaine d'années.

Ne pas intervenir, c'est-à-dire laisser les marchés continuer de jouer le franc à la hausse, c'est courir le risque que la force de notre monnaie finisse par étouffer ou asphyxier l'ensemble de l'économie du pays, avec ce que cela pourrait entraîner comme disparitions d'entreprises et pertes d'emplois. La fixation d'un cours plancher devrait permettre de conjurer cette menace, sinon en totalité, du moins en bonne partie.

Un autre danger est celui de la déflation. Autant la hausse des prix est un phénomène connu, autant son inverse, la baisse des prix, est rarement évoquée et ses conséquences potentielles négligées. Or, si l'on sait comment lutter contre l'inflation, on ne connaît pas de remède pour sortir de la déflation. Et c'est le sentier que nous empruntons actuellement. Depuis le début de l'année les prix ont reculé (oui, reculé) de 0,6%. La revalorisation du franc joue un rôle déterminant dans ce processus. Si, avec l'inflation, la hausse des prix se traduit par une diminution de la valeur des dettes, la déflation produit l'effet inverse, c'est-à-dire l'augmentation de la valeur des dettes. Cela n'incite pas les ménages à emprunter ni les entreprises à investir. De même, si l'inflation peut

conduire les consommateurs à dépenser maintenant leur argent, dont la valeur sera moindre demain, la baisse des prix décourage la dépense. Les consommateurs reportent leurs achats puisque les prix seront inférieurs demain. Le cercle peut devenir infernal. Les Japonais l'expérimentent depuis deux décennies et n'ont toujours pas trouvé la solution pour en sortir, en dépit de multiples plans de relance qui ont propulsé leurs dettes publiques à des niveaux stratosphériques. Pour une banque centrale, la déflation est la pire des perspectives. Elle s'en méfie encore plus que de la peste et doit tout faire pour l'éviter. Par exemple en injectant des liquidités en masse, comme la BNS l'a fait en août, et, si besoin, en fixant un cours plancher. En espérant parvenir ainsi à conjurer ce mauvais sort.

Echec interdit

Oui, très bien, a-t-on immédiatement entendu après l'annonce de la BNS, mais ne risque-t-on de déclencher une inflation galopante dans les prochains mois? C'est en effet le risque inflationniste qui a d'emblée été mis en avant, notamment en relation avec la préservation des fonds de la prévoyance professionnelle (2e pilier). Comme si ces capitaux pourraient survivre indemnes à une crise majeure de l'économie du pays!

Que s'était-il passé à la fin des années 70? La hausse annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) a été la suivante : 3,6% en 1979; 4,0%

en 1980; 6,5% en 1981; 5,7% en 1982 et 2,9% en 1983. Il y a donc eu, indiscutablement, une poussée inflationniste. Mais ce ne fut pas, comme on a pu le lire ici ou là, une «inflation galopante». Le contexte général était aussi différent. Au cours des deux décennies 70 et 80, l'IPC a augmenté en moyenne de 4,4%. Donc, de ce point de vue, les années 1981 et 1982 n'ont pas enregistré un pourcentage nettement supérieur à la «norme» de cette période. On peut ajouter à ce constat que la BNS a procédé à des analyses approfondies des mesures qu'elle aurait pu, ou aurait dû prendre dès 1979 pour éviter le dérapage de l'IPC. Les banques centrales ont une mémoire longue, de sorte qu'on peut partir de l'idée que la BNS agira différemment au cours des prochaines années si un risque d'inflation se dessinait.

Enfin, question à cent milliards de francs, ou même davantage: la BNS a-t-elle les moyens de faire prévaloir son point de vue en se lançant dans cette opération de grande portée? Ce qui revient à se demander si les marchés financiers ne disposent pas de moyens supérieurs pour la faire plier? Peut-on partir de l'idée que les spéculateurs prennent généralement des risques calculés? Or pour parvenir à contrecarrer la décision de la BNS, il faudrait engager des dizaines et des dizaines de milliards de francs pour un résultat actuellement assez aléatoire.

Tentons une analogie avec l'or

qui a atteint des niveaux extrêmement élevés. Plus le prix de l'or augmente, plus le potentiel de hausse future se réduit, donc plus grand devient le risque de continuer de spéculer sur de nouvelles majorations du prix du métal jaune (l'or, pas plus que l'immobilier ne continuera de monter jusqu'au ciel!). De même pour le franc. Son cours «normal», calculé sur la base des parités de pouvoir d'achat, devrait se situer aux environs de 1,35 franc pour 1 euro. Ce qui amène à se poser la question de savoir pourquoi la BNS n'a pas opté pour un cours de 1,35 ? La réponse est pragmatique. La banque

centrale estime pouvoir défendre le cours de 1,20 franc, mais pas celui de 1,35 qui l'exposerait à des assauts tels de spéculation qu'elle pourrait finir par devoir capituler.

Compte tenu du choix opéré, il est tout à fait concevable que la BNS n'ait pas à se lancer dans des achats massifs de devises pour soutenir le cours du franc. Il est possible que si les crises de la dette en Europe ne se résorbent pas, mais au contraire se prolongent, voire s'accroissent, les marchés testeront la détermination de la BNS. Mais auront-ils la volonté et engageront-ils des moyens

suffisants, c'est-à-dire considérables, pour tenter des épreuves de force? Ce n'est pas exclu, mais néanmoins peu probable. La BNS jouit d'une très bonne réputation et les marchés savent qu'elle n'engage pas sa parole sans mûre réflexion. En fait, la BNS ne peut pas se permettre d'échouer car sinon elle perdrait pour longtemps non seulement toute crédibilité, mais surtout deviendrait incapable de contrôler le cours futur de la monnaie helvétique. Ce ne serait pas une perspective très réjouissante pour le pays, ni pour les entreprises et les personnes qui y travaillent!

Cours du franc: La BNS fait son travail

Lucien Erard • 13 septembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18507>

L'instauration d'un cours plancher de l'euro par rapport au franc sera tout bénéfique pour l'économie et la BNS

La BNS s'est enfin décidée¹⁹ à sauver le franc que la spéculation faisait grimper à des niveaux mortels pour l'industrie et les services. A-t-elle trop attendu pour intervenir? Le délai observé aura en tout cas permis aux milieux politiques et économiques de mesurer la gravité de la situation et l'impossibilité d'y faire face autrement que par une action directe sur les taux de change, demandée depuis des mois par le parti socialiste.

Dans ce pays tétanisé par la démagogie de l'UDC, le retournement de Christophe Blocher, réclamant de la BNS ce qu'il avait jusque là violemment combattu, puis celui d'économiesuisse, où les libéraux-radicaux ne sont plus seuls maîtres, auront contribué au changement. La BNS achètera donc de l'euro chaque fois que quelqu'un sera prêt à en vendre à moins d'1.20 franc. A-t-elle les moyens de résister à des attaques massives? Certainement, car elle peut créer des francs suisses en quantités illimitées, contrairement aux pays déficitaires qui doivent, pour prévenir une baisse aggravée de leur monnaie, vendre leurs

réserves en devises, par définition limitées.

Ces émissions massives de francs vont-elles provoquer une inflation? Le risque est mineur, pour une raison évidente: les francs qu'achètent les spéculateurs ne serviront pas à payer des achats en Suisse mais simplement à constituer une réserve, dans l'attente d'une hausse des cours. Par ailleurs, ces mêmes francs ne peuvent pas influencer sur le marché suisse des capitaux, puisque le taux d'intérêt auquel se refinancent les banques se situe au niveau zéro.

On a beaucoup évoqué l'expérience similaire de 1978,

quand la BNS a amarré le franc au mark allemand. En oubliant que l'inflation qui s'en est suivie n'avait rien à voir avec l'émission massive de francs pour financer l'achat de marks, d'ailleurs bien vite résorbée. En effet, cette inflation était importée, due à une forte surchauffe chez nos partenaires économiques. Tant que le cours du franc montait, la hausse des prix des biens importés de ces pays était compensée par la baisse des cours de leurs monnaies. Cette baisse des cours une fois stoppée, la hausse des prix des biens importés s'est répercutée dans notre pays.

La récente décision de la BNS est donc parfaitement fondée. Les risques d'une reprise de la spéculation sont d'autant moindres que la

détermination de la BNS est plus convaincante et inspire davantage confiance. L'appui du Conseil fédéral, du Parlement, des partis politiques et des milieux économiques y contribuent largement. Reste que le taux de 1.20 franc par € est trop bas. On peut donc supposer que la BNS a décidé de procéder par étapes: montrer qu'elle est en mesure de fixer un taux minimum de l'euro et s'y tenir avant de passer, dans un second temps, au taux de 1.30 ou 1.40, plus proche de la parité économique et surtout impératif pour assurer la survie de branches de notre industrie d'exportation et de nos prestations de services offertes à l'étranger. La logique de cette seconde étape, inévitable, pourrait d'ailleurs suffire à amener les

marchés à se rapprocher de ces taux sans même que la BNS ait besoin d'intervenir.

Enfin, cerise sur le gâteau, la hausse de l'euro – et celle du dollar – améliorera les comptes de la BNS. Que fera-t-elle des euros achetés? Rien espérons-le, tout comme elle ne fait rien des 200 milliards de francs suisses livrés ces dernières semaines. Certes, elle pourrait gagner beaucoup plus en les prêtant à la Banque centrale européenne, voire à la Grèce ou au Portugal, mais à quels risques? La BNS n'a pas pour vocation de financer les dépenses publiques, comme font semblant de le croire certains responsables des finances cantonales. Les revendre quand le franc aura baissé suffira déjà à l'enrichir.

L'UDC n'a pas sa place au Conseil fédéral

Jean-Daniel Delley • 7 septembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18478>

La participation de l'UDC au gouvernement ne doit pas dépendre du résultat des élections d'octobre, mais du respect des règles de la concordance

Les partis gouvernementaux sont d'accord, comme peuvent l'être les membres d'un oligopole: le Conseil fédéral doit refléter le poids électoral de chacun selon la formule traditionnelle du 2-2-2-1 (DP 1902²⁰).

Même le bouillonnant jeune Turc socialiste Cedric Wermuth, militant du

dépassement du capitalisme, a prêché pour cette formule²¹ devant une récente assemblée des délégués de l'UDC, suivant ainsi la direction de son parti qui joue à « tu me soutiens je te soutiens ». Dans les médias, nombre de commentateurs politiques tiennent le même raisonnement.

Répétons-le donc: la concordance ne se résume pas à l'application mécanique de la règle de trois.

Cette manière de déduire la composition du Conseil fédéral du résultat des

élections à l'Assemblée fédérale fait l'impasse sur la nature du régime politique helvétique. Le raisonnement vaut pour un régime parlementaire où le gouvernement doit pouvoir compter sur une majorité stable tout au long de la législature; il y va de sa survie.

Or nos institutions ne relèvent pas de cette logique de bipolarisation (majorité/opposition) et d'alternance. Le Conseil fédéral est élu pour une durée fixe de quatre ans. Pour chacun de ses projets, il doit

trouver une majorité au Parlement, pas toujours la même d'ailleurs et, le cas échéant, le soutien d'une majorité populaire. Ce jeu à trois – Conseil fédéral, Parlement, peuple – justifie la participation à l'exécutif des principales forces politiques. Cette participation doit faciliter la recherche de solutions de compromis, seules à même de trouver un soutien suffisant.

L'UDC, en se positionnant en force d'opposition radicale, refuse les règles de la concordance. Elle ne montre aucun intérêt à bâtir des compromis. Son seul objectif consiste à optimiser ses résultats électoraux en exacerbant les mécontentements. Pour ce faire, elle n'hésite pas à invectiver systématiquement les autres partis, le Conseil fédéral et la justice accusés de trahison, prétendant être seule à défendre les intérêts du

pays. Plutôt que de coopérer dans la recherche de solutions, elle a fait le choix systématique d'un bouc émissaire, les étrangers. Dans cette entreprise de terrible simplification, elle va jusqu'à mettre en question les principes fondamentaux d'un Etat de droit tels que l'égalité de traitement, le principe de proportionnalité et la séparation des pouvoirs.

Ce parti, qui se veut le champion du patriotisme, est en passe de mettre la Suisse dans une situation intenable sur la scène internationale. Qu'il s'oppose à une adhésion à l'Union européenne, c'est son droit. Qu'il ait fait échouer l'adhésion à l'Espace économique européen, c'était aussi son droit. Mais qu'il soit prêt maintenant à faire capoter les accords bilatéraux montre à quelles extrémités destructrices peut conduire l'obstination de cette formation.

Un tel parti, qui n'a que mépris pour ses adversaires et qui ne montre aucun intérêt au compromis, n'a pas sa place au sein du Conseil fédéral.

On rétorquera que les socialistes aussi mènent une politique d'opposition. Mais cette opposition n'a rien de systématique. La concordance n'exclut pas d'ailleurs des positions parfois divergentes lorsque le compromis se révèle trop peu équilibré.

Les autres partis gouvernementaux et surtout les libéraux-radicaux ne semblent pas avoir encore compris que l'UDC n'est pas soluble dans la concordance.

L'UDC passe pour un parti conservateur. Erreur: il s'agit d'un parti révolutionnaire prêt à détruire les institutions et à mettre en danger l'économie. Ne lui concéder ne serait-ce qu'un siège au gouvernement, c'est affaiblir l'exécutif et non renforcer sa représentativité.

Ouest lausannois: une ville sur le chaos?

Albert Tille • 16 septembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18521>

Malgré l'attribution du prix Wakker, le puzzle institutionnel de l'Ouest lausannois rend la coordination difficile

Le prix Wakker 2011¹⁴ de la sauvegarde du patrimoine est attribué à l'Ouest lausannois. La nouvelle a l'allure d'un gag. En effet, le territoire morcelé en neuf communes est le symbole vivant de l'anarchie

urbaine.

Les petits villages d'autrefois ont été déstructurés, successivement par l'industrialisation, les centres commerciaux de banlieue et la désindustrialisation. Tout le réseau de transports a été conçu pour assurer le transit vers le centre de Lausanne et non pour desservir une zone qui compte aujourd'hui 75 000 habitants. Les balafres

autoroutières ont découpé le territoire. L'implantation du vaste campus universitaire a apporté son supplément hétéroclite à la région. Bref, lorsque neuf communes indépendantes aménagent le territoire, c'est le chaos.

La simple logique voudrait qu'une agglomération urbaine soit gérée par une autorité unique. Mais la politique a ses raisons que la raison ne

connaît pas. Une vaste fusion de communes ou la création d'une collectivité d'agglomération dotée de son propre pouvoir n'a aucune chance de voir le jour. Et comme le *statu quo* est intenable dans la banlieue ouest, une solution pragmatique est trouvée. C'est la création d'un bureau intercommunal pour dessiner le Schéma directeur de l'Ouest lausannois¹⁵ (Sdol).

L'autorité cantonale n'est pas étrangère à cette sagesse intercommunale. Au tournant du siècle, elle siffle la fin de la politique du Far West lausannois. Pour éviter l'étouffement du trafic routier, le Conseil d'Etat décide un moratoire sur l'implantation de centres commerciaux et propose une étude sur le trafic d'agglomération¹⁶. Les

communes de l'ouest craignent l'influence de la capitale. Elles décident d'unir leurs forces en créant le Sdol.

Mais nous sommes en terre vaudoise, amoureuse du compromis. Comme une partie de l'ouest est sur le territoire de Lausanne, la capitale se joint au projet. Le bureau intercommunal s'ouvre en 2003. L'aménagement coordonné peut commencer en ignorant les limites administratives obsolètes. Le bureau élabore le plan d'occupation des friches industrielles, dessine le réseau routier adapté à la desserte des lieux, franchit la barrière autoroutière, densifie les zones en fonction du réseau des transports publics. Les premiers chantiers s'ouvrent, visibles, notamment, en longeant la route cantonale.

Le prix Wakker récompense cette démarche collective et son début de réalisation. Ce n'est probablement pas la création d'une vraie nouvelle ville comme l'écrivent certains auteurs du livre paru aux éditions infolio¹⁷. C'est en revanche un élément utile du puzzle institutionnel qu'est – et restera probablement – l'aménagement du territoire en Suisse.

Le Sdol est l'un des six secteurs qui composent le Projet d'aménagement Lausanne-Morges¹⁸ mis sur pied par le canton de Vaud et une trentaine de communes. La bénédiction de la Confédération, et surtout l'argent qui en découlera, est l'élément moteur de ce grand projet de rénovation urbaine.

Recherche: quand Syngenta finance une chaire à l'EPFZ

Federico Franchini • 19 septembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18537>

A quelles conditions un financement privé respecte-t-il encore la crédibilité scientifique?

Depuis des années, la majorité des instituts universitaires de Suisse entretiennent d'étroits liens avec le secteur privé, dans les sciences biologiques et techniques tout particulièrement.

La moitié environ des 110 millions de francs qu'il aura fallu pour construire la

nouvelle bibliothèque de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), le *Rolex Learning Center*, a été récoltée auprès des plus importantes entreprises du pays. Des financements indispensables² fournis notamment par Credit Suisse, Logitech, Novartis, Nestlé, Losinger, Sicpa et, naturellement, Rolex.

Si les financements privés permettent des investissements importants dans un secteur vital pour la

société et l'économie suisse, ils représentent sauf cadrage réglementaire un danger potentiel pour l'autonomie de la recherche et la liberté de l'enseignement supérieur. La prévention s'impose avec la multiplication des exemples. Ces derniers vont des entreprises pharma³ qui financent des chaires à Nestlé⁴ qui installe son centre de recherche dédié à la «*nutrition de santé*» à l'EPFL, en passant par les banques⁵ qui sponsorisent

l'enseignement de l'économie ou par Syngenta⁶ qui finance une chaire sur les agroécosystèmes durables.

Prenons ce dernier exemple. La multinationale suisse Syngenta, leader mondial du commerce des produits phytosanitaires, versera dix millions de francs en dix ans une chaire rattachée à l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Ainsi le premier producteur mondial de pesticides soutient un cours intitulé «*agroécosystèmes durables*» ? Or l'entreprise bâloise en question est connue pour ses pratiques commerciales peu durables, dont elle a fait une démonstration particulièrement spectaculaire dans le cas du dangereux pesticide Paraquat⁷. La contradiction entre le développement durable et la maximisation des ventes de pesticides est flagrante.

La chaire prévue s'inscrit dans la World Food System Initiative⁸, un programme de l'EPFZ centré sur les thèmes de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable. Or, Syngenta figure parmi les leaders mondiaux dans la fourniture de semences et la manipulation génétique des graines. A l'instar d'autres multinationales, elle soutient que l'industrie peut apporter une contribution décisive à la résolution des problèmes de la faim dans le monde.

Inversement, des experts comme par exemple Olivier de Schutter⁹, rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation,

dénoncent l'existence de marchés oligopolistiques et proposent des solutions fondées sur des pratiques plus écologiques et durables. De fait, on doit s'interroger sur le paradoxe consistant à réaliser des recherches sur la sécurité alimentaire grâce aux subsides d'une entreprise soupçonnée de mettre en cause cette sécurité.

Jusque dans les années quatre-vingts du siècle dernier, la recherche agricole demeurait l'apanage des institutions publiques. Mais depuis que la loi autorise le brevetage des gènes modifiés, le paradigme a changé et le secteur privé s'est lancé à fond dans la recherche. Syngenta détient un grand nombre de brevets¹⁰, dont ceux qui couvrent la séquence génétique d'une quarantaine d'espèces végétales – limitant d'autant la recherche publique dans ce domaine.

On l'a bien vu dans le cas du très controversé Golden Rice. Créé grâce à une recherche publique effectuée au sein de l'EPFZ, ce riz a failli ne jamais être distribué parce qu'il recourt aux éléments couverts par quelque septante brevets déposés par différentes multinationales. Ces dernières, suite à de laborieuses procédures, ont finalement accepté de livrer ce riz sans que l'ETHZ doive payer d'énormes royalties.

La Déclaration de Berne a mené une enquête¹¹ pour comprendre si et de quelle manière Syngenta influencera l'enseignement auprès de la

haute école fédérale de Zurich. Concrètement, ce partenariat permet à un représentant de Syngenta de siéger au Comité de sélection de la chaire Syngenta. Certes, cela fera un seul membre dans un groupe de seize personnes, mais quand même une voix délibérative susceptible d'émettre des réserves à propos de telle ou telle candidature. Par ailleurs, les intérêts commerciaux de l'entreprise seront selon toute vraisemblance pris en compte lorsqu'il s'agira d'orienter la recherche et l'enseignement

En l'absence d'une motivation de pure utilité publique, la recherche dans le secteur agricole risque fort de négliger certaines cultures vitales pour les populations des pays où la sécurité alimentaire n'est pas assurée. En effet, la recherche se concentrera sur les très rentables monocultures d'exportation (maïs, soja, coton, etc.). Certaines ONG viennent de critiquer¹² la position dominante de l'industrie agrochimique dans la recherche agricole en Afrique, orientée sur les OGM et les biotechnologies.

Cet exemple met en évidence les dangers que peut représenter le développement du sponsoring privé pour l'autonomie de la recherche publique, qui doit être garantie dans l'intérêt public. Il incombe au législateur de préciser les conditions-cadre permettant de garantir cette autonomie de même que la liberté de l'enseignement¹³.

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1925#>
2. http://www.hebdo.ch/patrick_aebischer_cherche_des_mecenes_38358_.html
3. <http://actualites.epfl.ch/presseinfo-com?id=520>
4. <http://www.research.nestle.com/MediaCenter/PressReleases/AllPressReleases/Nestle+and+EPFL+in+brain+research+partnership.htm>
5. http://www.omniumgemba.com/pdfs/2303_Factsheet_Corporate_Stipendium_en_final.pdf
6. http://www.ethfoundation.ch/documents/20101111_MM_Professorship_ETH_Syngenta.pdf
7. <http://www.evb.ch/fr/p5002.html>
8. http://www.ethfoundation.ch/de/projekte/documents/ETHZ_WorldFoodSystem_en.pdf
9. http://www.un.org/News/briefings/docs//2009/091021_de_Schutter.doc.htm
10. http://www.etcgroup.org/upload/publication/73/01/com_syngenta_final
11. <http://www.evb.ch/fr/p25019481.html>
12. http://www.swissaid.ch/global/PDF/swissaidmagazin/LeMonde_12_13.pdf
13. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a20.html>
14. <http://www.wakker2011.ch/>
15. <http://www.ouest-lausannois.ch/>
16. <http://www.ouest-lausannois.ch/Default.asp?MyMenuClic1=&MyMenuClic2=1&NewsNum=1157435580&ModNum=405125325&Objet=News>
17. <https://www.infolio.ch/livre/l%E2%80%99ouest-pour-horizon.htm>
18. <http://www.lausanne-morges.ch/>
19. http://www.snb.ch/fr/mmr/reference/pre_20110906/source/pre_20110906.fr.pdf
20. <http://www.domainepublic.ch/articles/16758>
21. <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/SVPKandidaten-schliessen-Vertrag-mit-dem-Volk/story/11502404>